



FORMATION JURIDIQUE - NIVEAU 3

LES CLEFS POUR PRÉPARER UN RECOURS CONTENTIEUX

Animé par Zoé Dupont-Vallée, chargée de mission juridique FUB.
Intervenant : Jean-François Benoit (Paris en Selle)



Le déroulé de la formation

Partie 1 : Rappel de la précédente formation : il faut contester une décision.

Partie 2 : Être recevable : délai, intérêt à agir et représentation.

Partie 3 : Déposer une requête devant le tribunal administratif

La constitution du dossier

Comment rédiger ma requête

Partie 4 : Je gagne le recours/Je perds le recours

Partie 5 : Faire appel de la décision

Partie 6 : Retour sur l'affaire Véloxygène d'Amiens.



Rappel de la précédente formation

Cas n°1

La décision est
explicite



2 OPTIONS :

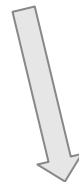
Action unique : recours contentieux

Action en 2 temps :

- Recours gracieux
- Recours contentieux (si pas de réponse ou refus dans le délai de 2 mois)

Cas n°2

Je ne trouve pas la
décision



2 OPTIONS :

Action en 2 temps (voir cas n°1).

Action en 3 temps (si pas d'urgence) :

- Demande d'information
- Recours gracieux
- Recours contentieux

Cas n°3

Le délai de recours a
expiré



OBJECTIF : "PROVOQUER UNE DÉCISION"



Point de vigilance

Exemple : décision du Tribunal administratif de Lyon du 23 décembre 2022.

Dès qu'on a connaissance de l'acte, il vaut mieux agir rapidement.

Agir dans un délai raisonnable

La décision du TA de Lyon est à retrouver à [ce lien](#).



Être recevable à agir

Le délai

2 mois après la notification et/ou la publication de la décision.

L'intérêt à agir

Bien rédiger les statuts de mon association

L'objet de mon association

L'aire géographique d'action.

L'habilitation à ester en justice

Ressources utiles : Journal Officiel des associations où l'on retrouve l'objet social et la date de déclaration de votre association.

La représentation par un avocat

Au tribunal : avocat facultatif

En appel, le recours à un avocat est obligatoire.

Le coût d'un avocat pour une association ?

Le coût varie en fonction des avocats, de la complexité de la mission donnée, et de l'avancée de l'association sur le sujet.

Risque frais de justice : 1 500 euros.

L'aide juridictionnelle



Déposer une requête devant le tribunal administratif

La constitution du dossier

Etape 1 : Se créer un compte sur Télérecours citoyen.

Etape 2 : Constituer son dossier.

Etape 3 : L'enregistrement par le greffe.



Déposer une requête devant le tribunal administratif

Comment rédiger ma requête ?

L'exposé des faits : description simple, précise et circonstanciée des événements ayant conduit au dépôt du recours.

L'argumentaire :

- Moyen de légalité externe (forme de la décision) : incompétence de l'auteur, insuffisance de motivation.
- Moyen de légalité interne (fond de la décision) : erreur de droit, erreur manifeste d'appréciation.

Les conclusions : ce que l'on demande au juge. Exemple : annulation d'un arrêté du maire, délibération du Conseil municipal, l'octroi de dommages et intérêts etc.



Je gagne mon recours !

A avoir en tête :

- Envoyer son RIB
- Noter le délai d'appel (dans le courrier de notification du jugement)

Les conséquences de l'annulation de l'acte :

L'annulation n'implique pas la création par le juge d'une nouvelle décision satisfaisante. Le juge n'a pas le pouvoir de l'administration.

Que faire si la collectivité ne met toujours pas en place d'aménagements cyclables à la suite de sa condamnation ?

1. Saisir le bureau de l'aide à l'exécution sur Télérecours.
2. Refaire une saisine pour demander une astreinte.



Je perds mon recours !

A savoir :

- Bien noter le délai d'appel (voir dans le courrier de notification du jugement).
- Se rapprocher rapidement d'un avocat (obligatoire en appel).
- Attention ! Une requête d'appel ne peut être la copie conforme de la requête devant le tribunal administratif. La requête sera structurée en 2 parties :
 - La régularité du jugement du tribunal : est-ce que les premiers juges ont fait leur travail ?
 - Le bien fondé du jugement du tribunal : est-ce que les juges ont pris la bonne solution ?



L'exemple de Véloxygène Amiens

2016 : La Métropole d'Amiens entreprend de gros travaux de réfection de voirie, sans prévoir d'aménagements cyclables. Véloxygène Amiens tente plusieurs recours contre ces délibérations du conseil de la communauté d'agglomération en invoquant l'article L.228-2 du Code de l'environnement.

2020 : le tribunal administratif d'Amiens rejette les différentes demandes de l'association. Véloxygène Amiens décide alors de faire appel de ces décisions.

16 mars 2021 : la cour administrative d'appel de Douai rend trois arrêts, dont deux en faveur de l'association. Non satisfaite de cette décision de justice, Amiens Métropole intente un pourvoi en cassation contre l'association.

Fin 2021 : le Conseil d'État, plus haute juridiction d'ordre administrative française, rejette la demande d'admission du pourvoi d'Amiens Métropole.



Vocabulaire juridique

- **Recours gracieux** : recours adressé directement à la personne qui a pris la décision administrative contestée.
- **Recours contentieux** : recours permettant de contester devant un tribunal administratif une décision émanant de l'administration.
- **Moyens de légalité externe** : moyens relatifs aux conditions de forme de la décision.
- **Moyens de légalité interne** : moyens relatifs aux conditions de fond de la décision.



Sources et liens utiles

- La **FAQ “je prépare mon recours” - Comprendre la législation sur les itinéraires cyclables** est disponible sur le site internet de la FUB : « [je prépare mon recours](#) »
- Les supports des anciennes **formations juridiques** sont à retrouver en cliquant sur ce lien : [Temps d'échange et formations en ligne pour le réseau | Fédération française des usagers de la bicyclette](#)
- Pour discuter des sujets juridiques, rendez-vous sur **Mattermost** “Droit/Litiges” ou “Aménagements cyclables”. A savoir que des ressources sont également disponibles dans l'en tête de chacun des canaux.
- PAPPERS JUSTICE pour retrouver gratuitement toutes les décision de justice : <https://justice.pappers.fr/>
- La FAQ de Télérecours citoyens : <https://citoyens.telerecours.fr/#/faq>



Merci pour votre écoute !

Rendez-vous à l'Assemblée générale de la FUB le 11 et le 12 mars.